

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 Février 2022

L' an 2022 et le 24 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de ROSSATO Yannick, Maire.

Présents : M. ROSSATO Yannick, Maire, Mmes : CLOUET Monique, GIGOT Catherine, LACAILLE Adeline, MANAND Christiane, SALVI Florence, MM : DARDENNES Michel, DEROO Marc-Antoine, DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, MIOTTI Denis, RICHEL Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé(s) :

Absent(s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. SENSIQUE Mickaël à M. MIOTTI Denis

Absent(s) : Mmes : DUMAY Malory, MENONCIN Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/02/2022

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 25/02/2022

et publication ou notification

du : 25/02/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHEL Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2022-01 - Débat des orientations budgétaires 2022

2022-02 - Création d'une servitude

2022-03 - Demande de subvention "sauvegarde du Puits Saint Quentin"

2022-04 - Budget commune : investissements 2022

2022-05 - création d'emplois

2022-01 - Débat des orientations budgétaires 2022

Le débat des orientations budgétaires est une phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2022 qui interviendra le jeudi 14 avril 2022.

Une délibération prend acte de la tenue du débat sans avoir de caractère décisionnel.

Objectifs :

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité.
- Constater l'évolution des budgets municipaux antérieurs sur la base des principaux postes budgétaires des comptes administratifs.
- Définir le cadrage général du budget primitif.
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité, d'endettement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2022-02 - Création d'une servitude

Considérant la demande de Madame Josephyne Lerouge et Monsieur Thomas Millot, domiciliés 213 rue Jules Guesde, en vue de poser un conduit de cheminée passant sur le domaine public,

Vu la demande de Maître Filaine, chargée de rédiger l'acte authentique de convention de servitude,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE cette servitude,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2022-03 - Demande de subvention "sauvegarde du Puits Saint Quentin"

Considérant le projet de sauvegarde du chevalement du Puits Saint Quentin,

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la région Grand Est en vue d'obtenir une subvention d'un montant le plus élevé possible

PRECISE le plan de financement prévisionnel total de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
		Etat (DETR 2022)	133 962.90€
Travaux	398 699.12€	Région Grand Est	100 000.00€
Maîtrise d'oeuvre	47 843.89€	Fondation du Patrimoine	155 000.00€
		Souscription	20 000€
		Commune de Rimogne	37 580.11€
TOTAL	446 543.01€	TOTAL	446 543.01€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2022-04 - Budget commune : investissements 2022

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Pour compléter la délibération 2021-71 du 25 novembre 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager le quart des crédits inscrits dans la section dépenses d'investissement du budget primitif 2021 avant le vote du budget 2022 à raison de :

Chapitre 21 :

2111 = 150€

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2022-05 - création d'emplois

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la collectivité,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Considérant qu'un emploi permanent d'Atsem sera vacant au 1^{er} août 2022,

Pour se donner la possibilité de recruter sur l'ensemble des grades de l'emploi,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juin 2022 :

- Un emploi permanent d'atsem principal de 2^{ème} classe (C2) à temps complet
- Un emploi permanent d'atsem principal de 1^{ère} classe (C3) à temps complet

PRECISE que ces emplois sont réservés aux fonctionnaires et lauréat(e)s de concours.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Séance levée à 21h10

En mairie, le 25/02/2022
Le Maire
Yannick ROSSATO